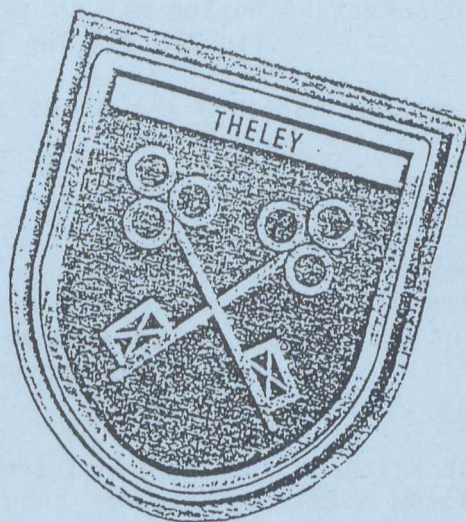
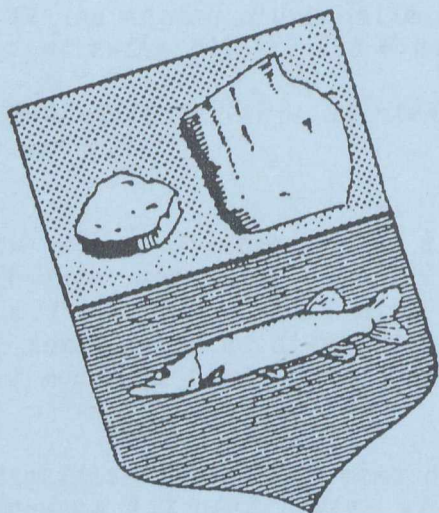


# BASSE GOULAINNE INFORMATIONS

JUIN 1987 -----

*le Budget 1987*



*jumelage...*

*Le Mot du Maire*

Chers Goulainaises et Goulainais,

Dans ce flash de juin, vous trouverez, présenté dans ses grandes lignes comme chaque année, le Budget Primitif communal pour l'année en cours.

Permettez-moi d'en extraire, succinctement pour être clair, quelques éléments de réflexion qui me paraissent significatifs :

- **Effort sur la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement** (12,14 millions de francs contre 11,53 millions de francs en 1986 soit 5 % d'augmentation, c'est-à-dire une variation pratiquement nulle en francs par habitant).
- Important prélèvement pour dépenses d'investissements (2 millions de francs) lequel prélèvement permettra d'envisager sereinement de grosses réalisations notamment **une salle polyvalente**.
- Volume substantiel d'investissements dans les secteurs fondamentaux que sont la **construction de bâtiments** (6,5 millions de francs), la **construction de voies et réseaux** (1,75 million de francs au budget général et 1,2 million de francs au service assainissement) et l'**acquisition de réserves foncières** (2,2 millions de francs).
- Accentuation sensible des charges financières mais capacité très réelle à emprunter au regard d'une **dette** actuellement **faible**, en **diminution** en francs par habitant entre 1983 (2 300 F/habitant) et 1987 (1 960 F/habitant).
- **Fiscalité** générale **maintenue**, voire **diminuée** en ce qui concerne la taxe professionnelle.

Mon propos d'introduction à ce flash se limitera volontairement à ces quelques éléments d'analyse financière. Point n'est besoin d'insister sur l'importance que j'y attache si ce n'est pour vous rappeler que, si notre souci constant est de **fonctionner** et d'**investir** pour une **Commune dynamique**, il est aussi d'en définir les moyens à travers une **fiscalité** en permanence **contrôlée**.

Permettez-moi tout de même d'ajouter à ce propos technique mes souhaits de **bonnes vacances** à toutes celles et à tous ceux qui vont marquer une trêve méritée dans leurs occupations quotidiennes, et d'avoir une **pensée particulière** pour celles et ceux qui face aux difficultés conjoncturelles, ne pourront malheureusement pas connaître pleinement ce plaisir.

  
Serge POIGNANT

# Les Finances Communales

Lors de sa séance du 20 mars 1987, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire a délibéré, puis a arrêté le Budget Primitif de 1987.

Celui-ci se décompose en plusieurs budgets annexes :

## 1 - LE BUDGET GENERAL

qui comprend :

- une section de "Fonctionnement" (dépenses et recettes ordinaires des services communaux)
- une section d' "Investissement" (dépenses et recettes exceptionnelles pour les réalisations effectuées sur la commune)

## 2 - LE BUDGET DU SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Budget annexe du budget général qui comprend également une section de "Fonctionnement" et une section d' "Investissement".

## 3 - LE BUDGET SPECIAL DU "BUREAU D'AIDE SOCIALE"

Budget arrêté par les Membres qui composent le Bureau.

Dans ce bulletin, le "Budget Général" et le "Budget Assainissement" sont présentés par chapitre avec, toutefois, des précisions tant pour les dépenses que pour les recettes afin de compléter la vue d'ensemble.

## QUELQUES CHIFFRES PREALABLES

* Population totale au dernier recensement	4 226
* Population actualisée (recens. compl. 86)	5 408
* Nombre d'élèves inscrits au 1er degré	780
* Longueur de la voirie communale	73,2 km
* Surface utile des bâtiments communaux	5 553
* Dette en capital au 1er janvier 1987	10 603 670,09 F
* Annuités des emprunts (Intérêts et capital)	1 738 959,38 F

ANNEXE D'EXERCICE DE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE BOUSSY LAUX

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - LES DEPENSES -

	Montant	%
* FRAIS DE PERSONNEL (permanent, temporaire et recrutement)	4 305 000	30,45
* TRAVAUX & SERVICES EXTERIEURS (Entretien bâtiments, voies, réseaux, matériels, terrains, éclairage public, enlèvement des ordures ménagères, frais de gaz, d'électricité et d'eau)	1 980 000	14,00
* PARTICIPATION & CONTINGENTS (Ramassage scolaire, aide sociale, charges intercommunales, transport et incendie)	2 284 000	16,15
* DENREES & FOURNITURES (cantine scolaire, carburant, produits d'entretien, fournitures scolaires, fournitures de bureau et de voirie)	1 364 000	9,65
* FRAIS FINANCIERS (Intérêts des emprunts)	1 030 000	7,28
* PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dont règlement de la dette en capital)	2 000 000	14,14
* ALLOCATIONS & SUBVENTIONS (voir page spéciale)	574 000	4,06
* FRAIS DE GESTION GENERALE (fêtes, cérémonies, impressions et reliures, documentation, frais P.T.I., indemnités)	560 000	3,96
* CHARGES DIVERSES (Impôts & taxes, charges antérieures)	43 000	0,31
	-----	
TOTAL DES DEPENSES	14 140 000	
	=====	
	5 695 000	40,28
	4 292 000	30,35
	1 453 000	10,28
	1 120 000	7,92
	1 580 000	11,17
	-----	
TOTAL DES RECETTES	14 140 000	
	=====	

--SECTION DE FONCTIONNEMENT - LES RECETTES -

- \* IMPOTS DIRECTS (Taxes : d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, professionnelle, voir page spéciale)
- \* DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (forfait, potentiel fiscal, impôts sur les ménages)
- \* PRODUITS DE L'EXPLOITATION (cantine scolaire, ordures ménagères, divers)
- \* RECOUVREMENTS (salaires, frais de chauffage, ramassage scolaire)
- \* PRODUITS & IMPOTS DIVERS (produits domaniaux et financiers, location immeubles, droits de place, concessions dans le cimetière, revenus titres et rentes, etc.)

B - SECTION D'INVESTISSEMENT - LES DEPENSES -

	Montant	%
* TRAVAUX DE BATIMENTS	6 449 000	56,59
* TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX	1 752 000	15,37
* ACQUISITIONS DE BIENS (Réserves foncières, achat de matériel)	2 485 000	21,80
* REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (capital)	711 000	6,24
	-----	
TOTAL DES DEPENSES	11 397 000	
	=====	
	1 339 000	11,75
	3 950 000	34,66
	2 054 320	18,02
	673 772	5,91
	2 000 000	17,55
	1 158 908	10,17
	220 000	1,93
	1 000	0,01
	-----	
TOTAL DES RECETTES	11 397 000	
	=====	

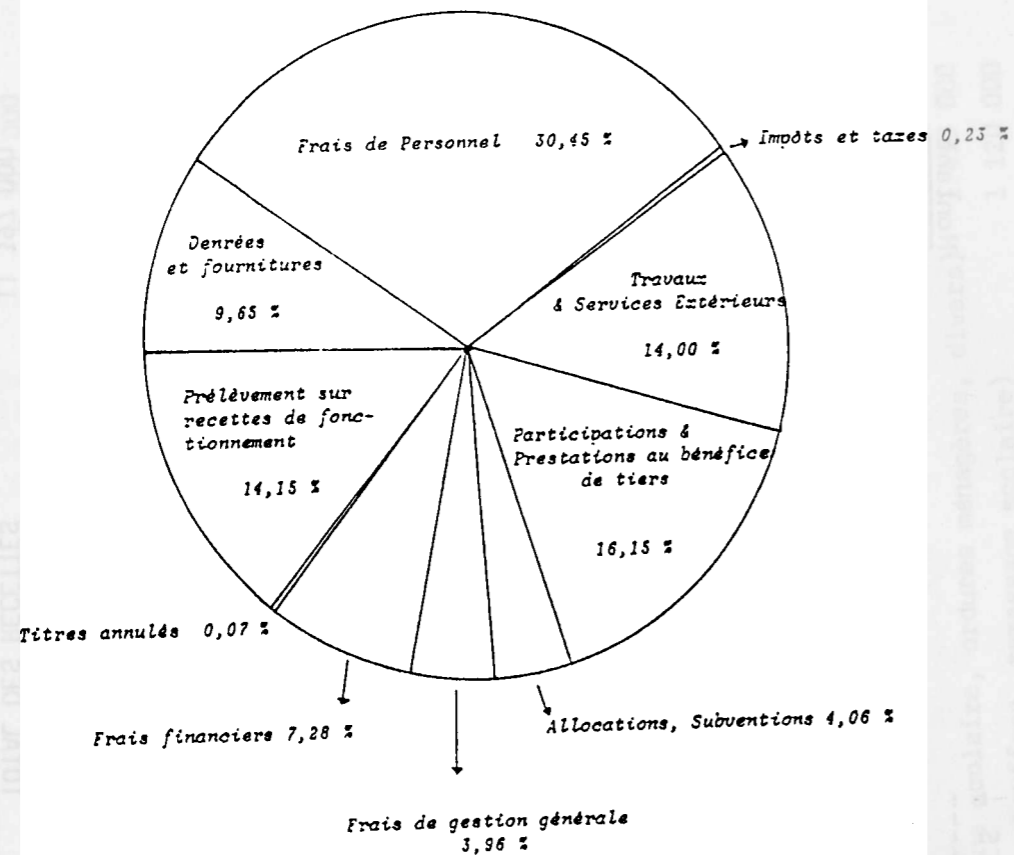
--SECTION D'INVESTISSEMENT - LES RECETTES -

- \* ALIENATIONS DE BIENS (ventes de terrains, de bâtiments et de matériel roulant)
- \* PRODUIT DES EMPRUNTS réalisés en 1987
- \* PRODUIT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS & DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT
- \* FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A. (sur travaux exécutés en 1985)
- \* PRELEVEMENTS SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT (couverture de la dette en capital + autofinancement)
- \* SUBVENTIONS SPECIFIQUES D'EQUIPEMENT
- \* DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT
- \* ECHANGES DE TERRAINS

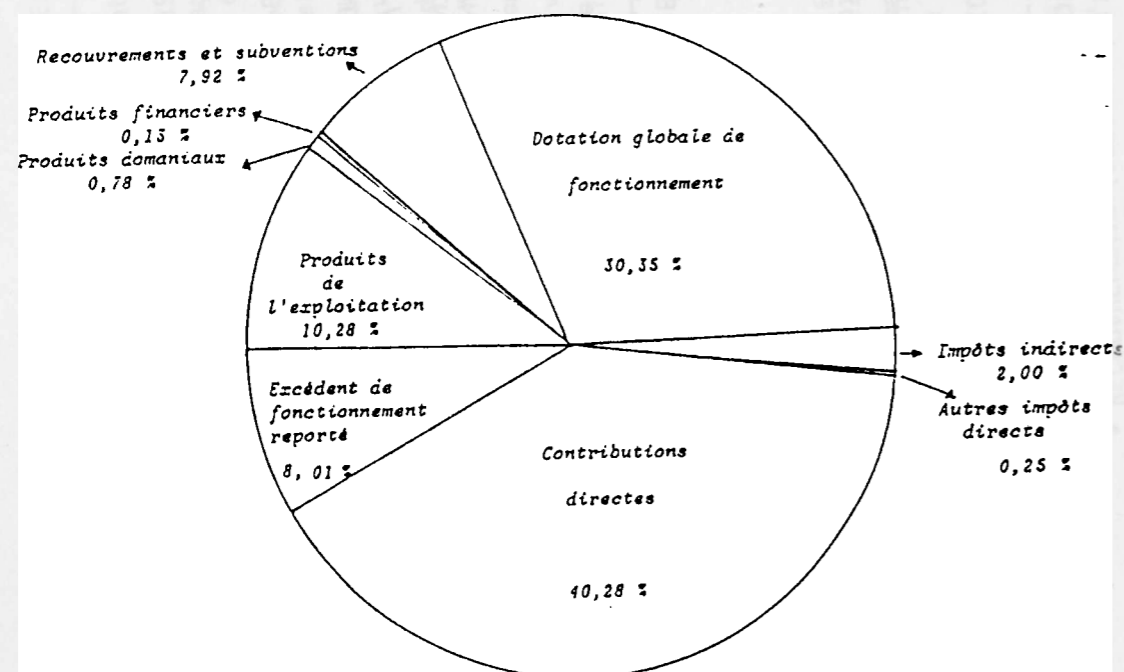
## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Ci-dessous figure, d'une façon proportionnelle, la part que représente chaque grande ligne du budget de fonctionnement, tant pour les dépenses que pour les recettes.

## LES DEPENSES



## LES RECETTES



## FISCALITE LOCALE

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	bases notifiées	taux décidés par le Conseil Municipal	variation de taux	produit résultant de la décision de l'Assemblée Délibérante
Taxe d'habitation	20 916 880	11,70 %	0 %	2 447 275
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8 948 140	12,15 %	0 %	1 087 199
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	682 250	55,91 %	0 %	381 446
Taxe professionnelle	7 074 760	15,50 %	- 3,125 %	1 096 587
TOTAL	37 622 030			5 012 507

## EVOLUTION DE LA FISCALITE A BASSE-GOULAIN

	1983	1984	1985	1986	1987
Foncier bâti	12,15 %	12,15 %	12,15 %	12,15 %	12,15 %
Foncier non bâti	55,91 %	55,91 %	55,91 %	55,91 %	55,91 %
Taxe d'habitation	11,70 %	11,70 %	11,70 %	11,70 %	11,70 %
Taxe professionnelle	19,21 %	18,25 %	16,00 %	16,00 %	15,50 %

## COMPARAISON DE LA FISCALITE ENTRE BASSE-GOULAIN ET LES COMMUNES DE MEME TAILLE DE L'AGGLOMERATION POUR 1986

Libellés	Taux moyens de l'agglomération	Taux de BASSE-GOULAIN	Ecart
Foncier bâti	14,18 %	12,15 %	- 14,32 %
Foncier non bâti	53,39 %	55,91 %	+ 4,72 %
Taxe d'habitation	14,70 %	11,70 %	- 20,41 %
Taxe professionnelle	17,00 %	16,00 %	- 5,88 %

Dans l'ensemble, les taux pratiqués à BASSE-GOULAIN se situent entre la moyenne des communes de 2 à 5 000 habitants et la moyenne des communes de 5 à 10 000 habitants de l'agglomération.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
LES SUBVENTIONS 1987

Le Conseil Municipal a voté un montant de 567 000 F correspondant aux subventions allouées au titre de 1987 aux diverses associations, sociétés ou organismes, et réparti de la façon suivante :

SERVICE ASSAINISSEMENT

Subvention d'équilibre du budget 163 000 F

JEUNESSE & SCOLARITE

FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES DE BASSE-GOULAIN

Montant alloué pour les enfants des classes maternelles et primaires des écoles publiques et privées de la Commune à : 133,50 F par élève 36 045 F

SUBVENTION POUR MATERIEL PEDAGOGIQUE

Somme allouée aux enfants des classes maternelles et primaires des écoles publiques et privées de la Commune : 68,50 F par élève 18 495 F

FOURNITURES POUR ECOLES EXTERIEURES A LA COMMUNE

Participation communale pour les fournitures scolaires des enfants fréquentant des écoles ou établissements extérieurs à la Commune : 63,50 F/él. 25 400 F

SOLDE DES FOURNITURES ET DU MATERIEL PEDAGOGIQUE 86 19 517 F

VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Subventions allouées aux écoles pour voyages scolaires

- Ecole publique du Grignon } 10 000 F  
- Ecole maternelle du Grignon }

- Ecoles privées de BASSE-GOULAIN 5 000 F

- C.E.S. Savarières 1 500 F

- Collège de la Bourrelière 1 500 F

CLASSES TRANSPLANTEES

- Ecoles privées de BASSE-GOULAIN (86 +87) 8 600 F

- Ecoles publiques de BASSE-GOULAIN (pas de classe en 86 et 87)

AUTRES

- C.D.I. des Savarières 1 500 F

- CENTRE AERE de BASSE-GOULAIN 105 000 F

URBANISME & ENVIRONNEMENT

- C.O.D.E.L.A. 500 F

- Chambre des Métiers 300 F

.../...

AFFAIRES SOCIALES & 3ème AGE

- Société de Secours Mutuels - Mutuelle Ouvrière & Paysanne de BASSE-GOULAIN 2 850 F

- Amicale des Donneurs de Sang 1 960 F

- B.A.S. 65 000 F

- Union des Vieux de France --

- A.C.P.G. et A.F.N. 1 330 F

- Ass. Trav. Famil. de BASSE-GOULAIN 2 580 F

- A.D.A.P.E.I. 275 F

- S.P.A. 800 F

- Groupe "RENCONTRE" 465 F

- Secourisme de BASSE-GOULAIN 1 800 F

- Section de VERTOU-ST-SEBASTIEN des malades infirmes & paralysés 680 F

- Mutilés du travail 460 F

- La Croix d'Or de L.A. 443 F

- P.E.P. 135 F

- A.S.C.O.D.E. 465 F

- A.I.O.S.P.C.L. 216 F

- Secours Populaire Français 200 F

- C.E.N.R.O. 465 F

- A.P.E.D.A.I.P. (Persagotière) 465 F

- Ass. Bonheur EIFFEL 465 F

- SPORIS

- A.C.B.G. (football) 9 227 F

- Basket Club de BASSE-GOULAIN 5 904 F

- Amical-Club de Cyclotourisme 1 895 F

- Avenir Cycliste de BASSE-GOULAIN 2 330 F

- Ass. Sportive de la Grillonnais 1 523 F

- Tennis-Club de BASSE-GOULAIN 5 511 F

- Club Canin Goulainais 1 120 F

- Association Chasse 4 197 F

- Handisports 677 F

- La Cambronnaise 2 449 F

- Ass. Dép. de Gymnastique 564 F

- Vaillante de VERTOU 186 F

- Rugby Club de BASSE-GOULAIN 2 023 F

- CULTURE & LOISIRS

- Amicale laïque 8 100 F

- Comité Inter-Sociétés 1 070 F

- Club Philatélique 570 F

- A.D.D.M. 5 408 F

- Amicale Personnel Communal 1 325 F

- Loisirs Artistiques Goulainais 430 F

- Club Informatique 1 070 F

- Amicale St-Brice 1 070 F

- Extra-Pédestres de BASSE-GOULAIN 510 F

- Ecole de Musique 32 130 F

- Action Catholique Enfants 300 F

## INVESTISSEMENT 1987

Le Conseil Municipal a décidé d'inscrire les principaux investissements suivants, pour un montant global de 10 686 000 F.

<u>ACQUISITIONS DE BIENS</u>	<u>2 485 000 F</u>
- Terrains, bâtiments (dont terrains 1 820 000 F et immeubles 330 000 F)	2 150 000 F
- Voies et réseaux	30 000 F
- Matériel, mobilier, outillage	
. Mairie	31 000 F
. Ecoles	67 000 F
. Autres (salles communales, mat. tech.)	97 000 F
. Matériel de transport	110 000 F
<u>TRAVAUX DE BATIMENTS</u>	<u>6 449 000 F</u>
- Groupe scolaire du Grignon	740 000 F
- Mairie	20 000 F
- Bâtiments communaux divers	70 000 F
- Salle polyvalente	4 800 000 F
- Local de stockage	350 000 F
- Halte garderie	30 000 F
- Bâtiments terrain de rugby	110 000 F
- Ensemble sportif du Grignon	245 000 F
- Salle omnisports	69 000 F
- Centre médico-social	15 000 F
<u>TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX</u>	<u>1 752 000 F</u>
- Extension éclairage public	140 000 F
- Réseaux dans le bourg	2 000 F
- Aménagement cimetière	90 000 F
- Aménagement bas du bourg et canal	480 000 F
- Travaux de voirie	
. Programme 87	750 000 F
. Remises en état diverses	290 000 F

### RESTES A REALISER SUR L'EXERCICE 1986

Les investissements dont la Commune a décidé l'inscription en 1987 ne comprennent pas, bien évidemment, ceux décidés en 1986 mais dont la réalisation n'a été ou ne sera effectuée qu'en 1987 et qui seront inscrits au Budget Supplémentaire en "Restes à réaliser".

LES ACQUISITIONS DE BIENS décidées en 1987 portent principalement sur la L.A.D. du Bois Brûlé (3 h 65) et l'emplacement réservé de la Trêperie.

En ce qui concerne les travaux de bâtiment, le montant inscrit s'explique essentiellement par la prévision budgétaire pour une salle polyvalente, celle-ci devant être réalisée en plusieurs années.

## BUDGET PRIMITIF 1987 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

. Frais de personnel	75 000 F
. Travaux, fournitures & services extérieurs	185 000 F
. Frais financiers	296 000 F
. Amortissement des immobilisations	153 203 F
. Annulation de titres	14 797 F
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>724 000 F</b>

#### Recettes

. Redevance assainissement, usagers habituels	535 000 F
. Subventions d'exploitation reçues	163 000 F
. Recouvrements	26 000 F
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>724 000 F</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

. Remboursements d'emprunts	113 000 F
. Acquis. de biens meubles et immeubles	10 000 F
. Travaux neufs et grosses réparations	1 216 000 F
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 339 000 F</b>

#### Recettes

. Subvention d'équipements	548 000 F
. Participation à des travaux internes taxes de raccordement	309 015 F
. Fonds de compensation de la I.V.A.	328 782 F
. Amortissement des immobilisations	153 203 F
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 339 000 F</b>

Le programme 1987 de travaux d'assainissement porte sur les points suivants :

- rue des Landes de la Plée (extension)
- chemin de la Cassardière et du Bois Brûlé
- rue de la Noë
- V.C. de l'Ile Chaland (extension)
- rue des Guivettes

SIMPLIFICATION DE LA REGLEMENTATION  
DES LOTISSEMENTS  
(Loi du 6 Janvier 1986)

Les lotissements approuvés depuis plus de dix ans verront leurs règles disparaître automatiquement le 8 Janvier 1988 au bénéfice du plan d'occupation des sols en vigueur, sauf, si après enquête publique, l'autorité administrative décidait de ne pas accepter une demande de maintien de ces règles qui aurait été présentée par une majorité qualifiée de colotis (définie ci-après).

Les lotissements approuvés depuis moins de dix ans verront leurs règles disparaître selon les mêmes règles, au terme de dix années à compter de leur approbation.

Demande de maintien des règles d'urbanisme du lotissement

La demande de maintien est formulée par les propriétaires des terrains situés dans le lotissement à la majorité des 3/4 des propriétaires détenant ensemble les 2/3 de la superficie du lotissement ou des 2/3 des propriétaires détenant ensemble les 3/4 de cette superficie.

Cette demande est unique et collective et peut se présenter sous forme d'un compte rendu d'Assemblée Générale de l'association syndicale lorsqu'elle existe, ou d'une demande signée des différents propriétaires. Cette demande doit indiquer le nom des propriétaires la superficie de leur terrain, celle du terrain d'ensemble concerné et le nombre total de propriétaires. La demande est adressée par pli recommandé avec A.R. au Maire de la Commune.

La demande doit parvenir en Mairie avant que les règles ne cessent de s'appliquer.

Pour les lotissements autorisés postérieurement à la date d'approbation du plan d'occupation des sols, la demande doit être faite avant l'échéance des dix ans à compter de l'arrêté d'autorisation délivré.

Effets de la demande de maintien des règles d'urbanisme du lotissement.

Les règles spécifiques du lotissement continuent à s'appliquer tant qu'une décision expresse de l'autorité compétente prise après enquête publique n'en a pas prononcé la suppression. En cas de maintien, ces règles se superposent à celles du plan d'occupation des sols (il est fait application de la règle la plus restrictive).

P.S. Pour tous renseignements complémentaires, prendre rendez-vous avec :

Monsieur BLIN (Adjoint à l'Urbanisme)  
Tel. MAIRIE Services Techniques - 40.06.05.09.

LOTISSEMENTS REALISES

N°	NOM DU LOTISSEUR	ADRESSE DU LOTISSEMENT	Nbre de LOTS	DATE DE L'ARRETE
1	Ets PEYRUSSE	La Pièce de l'Amballais	2	22.01.1962
2	MACQUART	Launay-Bruneau CD 319	8	12.07.1963
3	JEUSEL	La Trêperie - Le Cartereau	3	04.10.1965
4	ENGREVIER	CR 4 - La Cassardière	2	13.02.1964
5	LEHOUEZEC	La Plée	3	13.02.1967
6	EDELIN	Les Landes de la Plée	9	11.08.1967
7	SCI LES GREZILLIERES	RN 751 et CD 119	42	03.08.1967
8	BONNET	Les Landes de la Plée	8	03.11.1967
9	LA COMMUNE	La Grand'Ouche	116	09.09.1969
10	MORINIERE	Les Onchères	2	29.09.1969
11	LEBRIQUIR	Le Hamelin	6	16.12.1969
12	LEFEUVRE	CD 319 et Chemin de la Razée	8	16.12.1969
13	EDELIN	Les Landes de la Plée	4	31.12.1969
14	PADIOLEAU	La Gilarderie- CD 119	6	18.03.1970
15	DUTEIL	Le tertre - CD 119	12	24.11.1970
16	BRELET Marcel	C.V.N° 5 - Croix des Fosses	3	15.01.1971
17	JAMIN Alexandre	V.C.N° 9 - Les Coupries	4	08.02.1971
18	LEBRIQUIR	Bordure du CD 119	33	09.03.1971
19	GARREAU-GUYOT-MARTIN	L'Echalier	79	02.03.1971
20	RHULENS - MAURA	Le Bois Bonneau	3	20.02.1971
21	Charles RIALLAND	La Jarnigarnière	2	15.07.1974
22	MAURAS	La Vigne de la Grand'Ouche	3	29.07.1974
23	DURAND	La Rivière - Le Parc	9	17.10.1974
24	CHATEL Roger	La Pierre Frite	2	25.02.1975
25	LEBRIQUIR	Launay-Sillay	30	24.03.1975
26	SA HLM BASSE LOIRE	Le Grignon	65	1977



# Informations Municipales

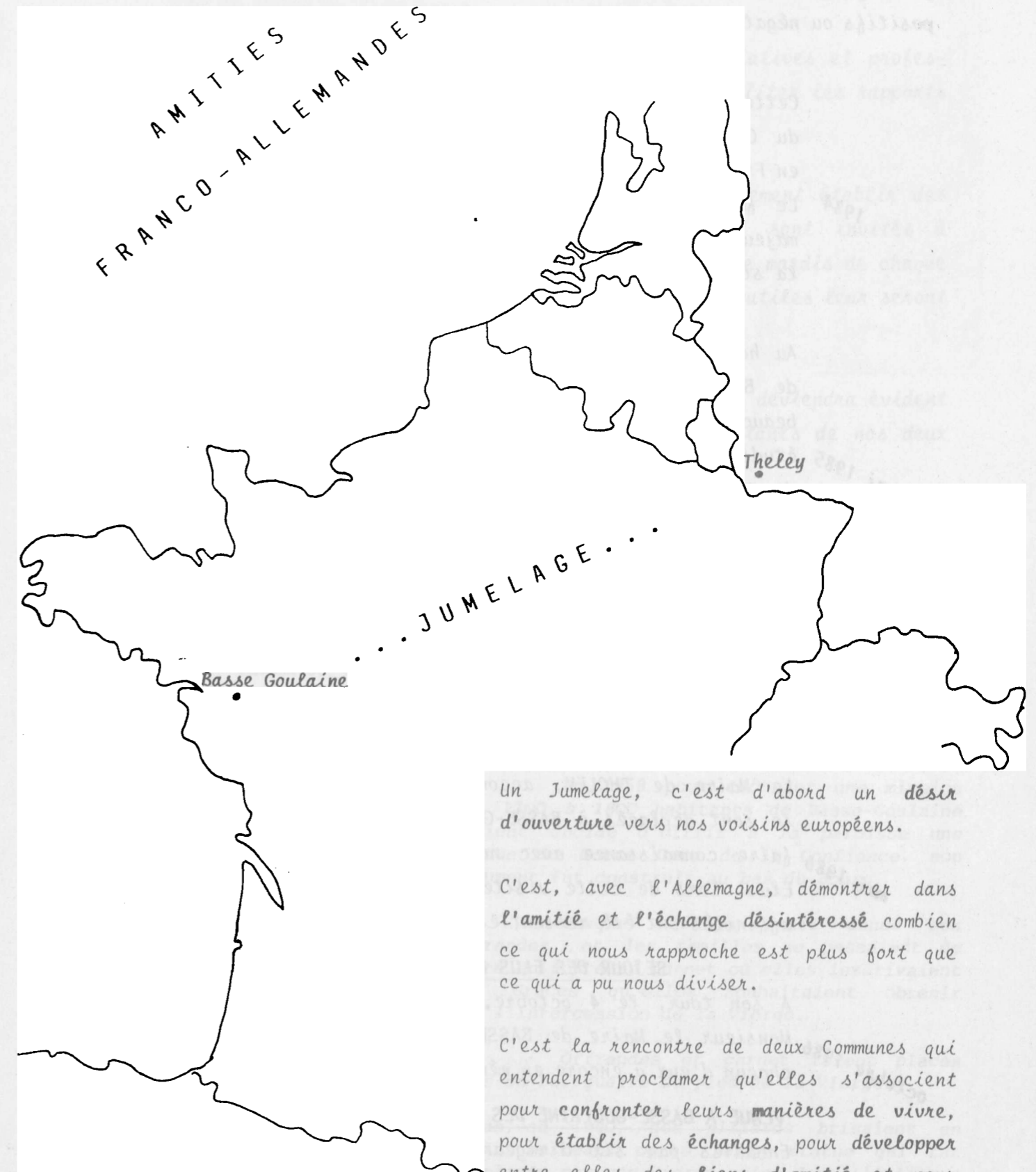
## LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS JANVIER 1987

-----  
20 Mars 1987  
-----

- Remplacement d'un Conseiller Municipal
- Adoption du Budget Primitif de la Commune et de celui du Service Assainissement.
- Acquisition de terrains (3ha 65) dans la Z.A.D. du Bois Brûlé, d'une parcelle de terrain dans l'emplacement réservé de la Trèperie et d'une parcelle en bordure du canal.
- Réalisation d'un prêt d'équipement courant de 450.000 F et d'un emprunt de 500.000 F.
- Adhésion à l'Association Nantes-Poitiers.

-----  
15 Mai 1987  
-----

- Désignation d'un deuxième délégué au SIMAN et remplacement d'un Adjoint au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable, au Syndicat Intercommunal d'électrification et aux commissions "Voirie", "Infrastructures" et "études générales" du SIMAN.
- Approbation du compte administratif 1986 de la Commune et du Service Assainissement.
- Classement des voies du Lotissement de Launay-Sillay.
- Sous réserve de conditions de ressources, gratuité des transports publics aux demandeurs d'emploi de la Commune.
- Avis favorable sur une appellation "Village" pour les vins produits sur Basse-Goulaine.



Un Jumelage, c'est d'abord un *désir d'ouverture* vers nos voisins européens.

C'est, avec l'Allemagne, démontrer dans *l'amitié et l'échange désintéressé* combien ce qui nous rapproche est plus fort que ce qui a pu nous diviser.

C'est la rencontre de deux Communes qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour *confronter leurs manières de vivre*, pour établir des échanges, pour développer entre elles des *liens d'amitié* et pour enrichir leur culture.



Depuis plusieurs années, l'idée germe à BASSE-GOULAINNE de réaliser un jumelage franco-allemand. Nous en avons étudié tous les points importants, positifs ou négatifs, et avons constitué à cet effet un dossier.

#### RENCONTRE AVEC UNE COMMUNE DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Cette démarche auprès de la Commune de SANDESNEBEN, voisine du Canton de Trittaü, jumelé avec celui du Loroux-Bottereau en France, n'a pas abouti.

1984 Le fait de trouver une commune similaire dans les domaines majeurs que sont le nombre d'habitants, la structure, l'esprit, la situation géographique... n'est pas évident et immédiat.

#### HASARD D'UNE RENCONTRE

8 mai 1985 Au hasard d'un passage en France, l'amie allemande d'une Elue de BASSE-GOULAINNE s'est attardée dans notre Commune et l'a beaucoup appréciée. Cette amie historienne et sarroise, ayant étudié le passé de la Région de THOLEY, et notamment la ville de THELEY (3500 habitants, commune du District de THOLEY qui compte 12000 habitants) a rapidement saisi les similitudes de nos Communes respectives.

#### RENCONTRE AVEC LES ADJOINTS DES COMMUNES DE THOLEY ET THELEY

mars 1986 Ce fut à l'occasion d'un passage en Sarre que l'Elue de BASSE-GOULAINNE a rencontré les Adjointes des Communes de THOLEY et de THELEY et leur a expliqué notre Commune.

#### VISITE D'UNE DELEGATION D'ELUS DE THOLEY ET THELEY

mai 1986 Le Maire de THOLEY, accompagné de ses deux Maires-Adjointes se sont déplacés à BASSE-GOULAINNE les 23, 24 et 25 mai, pour faire connaissance avec notre Commune, ses habitants et ses Elus. Lors de cette visite, déjà nous avons constaté que des affinités ont été ressenties de part et d'autre.

#### SEJOUR DES ELUS DE BASSE-GOULAINNE A THELEY

octobre 1986 A son tour, le 4 octobre, une délégation d'Elus conduit par Monsieur le Maire de BASSE-GOULAINNE s'est rendue à THELEY et chacun d'eux à encore en mémoire la chaleur de l'accueil reçu.

#### VENUE A BASSE-GOULAINNE DES JOUEURS DE FOOTBALL CADETS DE THELEY

avril 1987 Encadrés par six dirigeants et accompagnés du Maire, vingt et un joueurs cadets de THELEY se sont déplacés les 17, 18, 19 et 20 avril derniers. Nous nous sommes volontairement effacés pour confier aux Responsables du football l'organisation de la rencontre. Elle a été parfaitement réussie grâce aux compétences et à la motivation de tous.

A ce stade, nous pouvons affirmer que les contacts établis sont positifs et très prometteurs.

Des rencontres sportives, scolaires, culturelles, associatives et professionnelles seront certainement la meilleure façon de faciliter les rapports entre les familles.

Les Dirigeants d'Associations qui désireraient ultérieurement établir des échanges THELEY/BASSE-GOULAINNE ou BASSE-GOULAINNE/THELEY sont invités à contacter la Commission Culture et Loisirs les 1er et 3e mardis de chaque mois à partir de 17 H 30 en Mairie où tous renseignements utiles leur seront fournis.

Une Commission préjumelage va se constituer, et dès qu'il deviendra évident qu'un fort courant d'amitié sera établi entre les habitants de nos deux Communes, nous pourrons alors officialiser nos échanges.

"Un mariage se prépare. Nous en sommes aux fiançailles."

La Commission Culture et Loisirs

Yves LE LAGADEC Responsable

Renée CADORET

Marie Annie HERVY

#### NOTRE DAME DE LA CONFIANCE



En 1958 pour clôturer une mission les 1700 à 1800 habitants de Basse-Goulainne avaient décidé d'offrir à la paroisse une statue de Notre Dame de la Confiance, son monument fut construit au bas du Bourg.

Chaque village avait donné ses offrandes, et les familles se passaient de porte en porte un carnet où elles inscrivait les Grâces qu'elles souhaitaient obtenir par l'intercession de la Vierge.

Offrandes et carnet furent placés dans un reliquaire au pied de la Vierge.

Hélas, en 1980, des pillards brisaient en trois morceaux cette belle statue qui fut remplacée par une Vierge prise dans l'église.

Son monument gênant la circulation actuelle la municipalité décida, en 1987, de le démolir pierre par pierre et de le reconstruire plus bas à gauche de l'entrée du cimetière.

Vierge et reliquaire y ont repris leur place. La population de Basse-Goulainne pourra ainsi continuer à vivre sous sa protection et à la prier et vénérer comme avant.

Geneviève de Quéral

Gabrielle Lefeuve



### ECOLE MATERNELLE DU GRIGNON

Les enfants et tout le personnel de l'école vous invitent à venir visiter l'exposition des travaux réalisés en liaison avec la bibliothèque, centre documentaire de l'école

Cette exposition aura lieu dans les locaux aux heures d'école du :

Mardi 23 au Samedi 27 Juin

D'autre part, une "porte-ouverte" est prévue le Samedi 27 JUIN DE 9H à 12h.

\*\*\*\*\*

### ECOLE SAINTE-MARIE et SAINT-BRICE

INSCRIPTIONS : Les Directrices se tiennent à votre disposition pour les inscriptions :

ECOLE SAINTE-MARIE : Téléphoner au 40.06.04.15 ou venir se présenter le matin avant 9h ou le soir après la classe.

ECOLE SAINT-BRICE : Téléphoner au 40.06.52.78 ou se présenter le  
- samedi matin de 8h30 à 9h  
- Samedi midi de 12h à 12h30

Il est préférable de ne pas attendre les grandes vacances pour le faire.

### VOYAGES SCOLAIRES

L'année scolaire se termine par différentes sorties, elles sont différentes selon les objectifs de chaque enseignant.

- Certains sont allés au zoo, l'attrait des animaux est toujours important à tout âge.

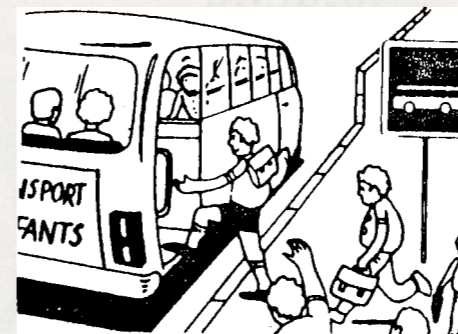
- Les plus grands ont décidé de faire une expérience : le baptême de l'air, ils se rendront donc à Ancenis pour cette expédition. Ils visiteront également les ateliers et le fonctionnement leur sera présenté.

- Les plus jeunes C.P. et C.E. se rendront en train au Croisic où il y a d'abord la découverte du train, puis la visite de l'aquarium qui est très renommé, ensuite le port et la vie au bord de la mer.

Toutes ces sorties présentent donc des intérêts et ne se limitent pas à une simple promenade.

\*\*\*\*\*

## Transports scolaires



ECOLES Primaire et Maternelle de la Commune  
Collège des SAVARIERES à ST SEBASTIEN S/L  
Collège René BERNIER à ST SEBASTIEN S/L et  
Lycée des BOURDONNIERES à NANTES  
Collège de la BOURRELIERE à HAUTE-GOULAIN

Une note d'information relative aux transports scolaires Services spéciaux, pour l'année 1987-88, va être adressée incessamment aux parents des :

- \* enfants inscrits pour le transport scolaire 86-87
- \* enfants nouvellement inscrits dans les établissements concernés.

L'inscription doit se faire avant le 31 Juillet à la Mairie.

Toutes les personnes intéressées qui n'auront pas reçu de circulaire doivent se mettre en contact avec le secrétariat de la Mairie.



FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES  
DES ÉCOLES PUBLIQUES

ECOLE DU GRIGNON - BASSE GOULAIN

Le Conseil F.C.P.E. de BASSE-GOULAIN réduit, avec les vacances, ses activités. Après en avoir fait le bilan il a comme les années précédentes suivi de près les affaires scolaires et périscolaires (restauration, accueil du matin et du soir quand l'école n'est pas ouverte, rencontres avec les enseignants, constitution des listes pour les conseils d'école et suivi, rencontres avec la municipalité, l'administration).

Nous vous donnons dès maintenant rendez-vous à la rentrée pour constituer de nouvelles listes en vue de la participation des parents aux conseils d'école, et nous faire le porte-parole de vos demandes tendant à l'amélioration des conditions dans lesquelles vos enfants sont scolarisés.

Mais pour l'immédiat nous souhaitons à tous des bonnes vacances.

Le Bureau :

- \* Président : Hubert GANACHAUD Tel. 40.06.07.45
- \* Vice-Présidente : Marie-France PERROCHEAU Tel. 40.03.28.45
- \* Trésorière : Christine PREVOST Tel. 40.03.56.68
- \* Secrétaires : Myriam BESSE Tel. 40.03.56.18  
Michel MOREAU Tel. 40.03.53.73

18  
**Amical Club Cyclotouriste  
 de Basse-Goulaine**

Depuis le mois d'avril les cyclos du club ont des fourmis dans les jambes . Jugez - en plutôt !

Brevet de 100 km du 6 avril	16 participants du club
Brevet de 200 km du 12 avril	8 participants dont 2 féminines
Brevet de 300 km du 26 avril	5 participants
Brevet de 100 km du 10 mai	20 participants
Brevet de 400 km du 16 mai	4 participants

Les 23 et 24 mai le club a organisé son premier week-end à ST PERE EN RETZ . Au programme : sorties vélo, jeux cyclistes, pétanque, volley-ball, marche, grillades et ..... pour certains, cours de mécanique . N'est-ce pas Jean !

34 personnes ont participé à ce week-end et compte tenu du succès, nul doute que nous organiserons un autre week-end l'année prochaine .

Nous rappelons aux membres du club qu'un brevet de 150 km est prévu le 14 juin sur la journée, avec un pique-nique le midi . Nous vous attendons aussi nombreux qu'au dernier brevet de 100 km .

Le Bureau

ACTIVITES DU CLUB

Départ de la salle verte

Le Samedi à 14 h ( promenade de 30 à 40 km réservée aux débutants)

Le Dimanche à 8 h (sortie de 60 à 80 km)  
 à 8 h 30 (sortie de 40 à 50 km)

**PRESIDENT**

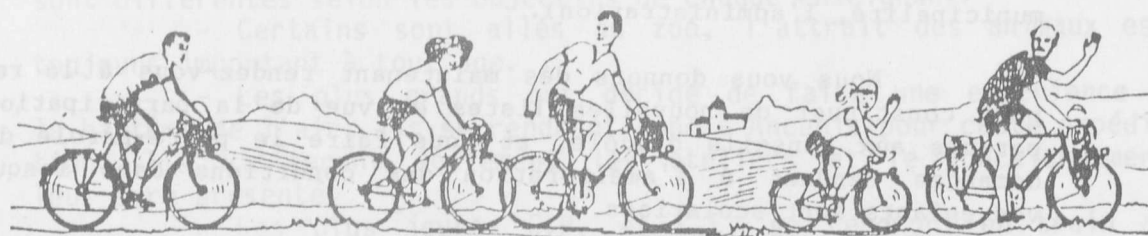
M. SAULNIER Christian  
 8, avenue de la Tréperie  
 Basse Goulaine  
 Tél. 40.03.56.34

**SECRETARE**

M. DEBORD Christian  
 68, rue du Moulin Soline  
 Basse Goulaine  
 Tél. 40.03.55.04

**TRESORIER**

M. ARCHIDOIT Jean  
 116, rue de la Croix des Fosse  
 Basse Goulaine  
 Tél. 40.03.58.90



**RESPONSABLES**

"SORTIES DU SAMEDI" :

Mme LE MAUR Nicole  
 62, rue du Moulin Soline  
 Basse Goulaine  
 Tél. 40.06.01.19

Mlle BOUTIN Bernadette  
 60 rue du moulin soline  
 Tel . 40 06 03 75

**RESPONSABLE**

"COMMUNICATION"

Mme LELU Nicole  
 8, avenue des Nouvelles  
 Basse Goulaine  
 Tél. 40.03.57.22

**RESPONSABLE "JEUNES"**

M LE NAHELEC Xavier  
 rue de l'échelier  
 Basse Goulaine  
 Tel . 40 03 56 72

BASKET CLUB BASSE-GOULAIN

B.C.B.G.



Le rideau est tombé sur la saison 1986/87 et l'heure du bilan est arrivée :

Les 13 équipes engagées en championnat ont fièrement représenté les couleurs du Basket-Club de Basse-Goulaine et, 3 d'entre elles finissent Première de leur poule :

- Poussins B
- Cadettes
- Seniors 1

Une mention spéciale est à décerner à l'équipe Fanion qui a obtenu par ailleurs le titre de champion départemental.

L'ensemble des joueurs, joueuses et dirigeants a été félicité pour son comportement en championnat et lors des différents tournois, par les participants à l'assemblée générale qui s'est déroulée le 22 Mai 1987.

A l'issue de celle-ci tout un chacun s'est attaché à témoigner sa gratitude à :

Monsieur Gérard MACAULT

qui au cours de ses quatre années de présidence du Club, a su marquer de son empreinte l'avenir du B.C.B.G.

COMPOSITION DU BUREAU :

- Président d'Honneur : Mr BRELET Lucien
- Président : Mr CHAMPAIN Alain
- Vice-Président : Mr HERMOSO André
- Secrétaire : Mme CHAMPAIN Françoise
- Trésorier : Mme GUERIN Marlène

- MEMBRES : MRS BEAULIEU Daniel - BESSE Bernard - Mme BOIS-GONTIER Michèle - Miles CATTAROSI Doriane - DAVID Sophie - MRS GOUGEON Philippe - HERVE Jean-Paul - Mme JEANNIN Sylvie - MRS MACAULT Gérard - RIVIERE Jean-Louis - TROUILLARD Alain DENION Ghislain.

Tous nos voeux de réussite à l'ensemble des équipes pour la saison prochaine, et en particulier à l'équipe Senior féminine qui pour sa première participation en compétition, aura certainement à coeur de rivaliser avec son homologue masculine.

Le BUREAU.

Nous rappelons que la dernière inscription ainsi que la visite médicale se dérouleront le MERCREDI 9 SEPTEMBRE 1987 à l'ancienne maternelle.

**DANSE RYTHMIQUE  
 MODERN' JAZZ**



Depuis près de dix ans, toujours beaucoup d'adeptes à pratiquer la Danse Rythmique et Modern'Jazz au Club des Jeunes "Le Zodiaque" (face P.T.T.). Les cours sont assurés par Nadine LUNION, professeur diplômée d'Etat, et s'adressent aux enfants à partir de 4 ans et aux adultes.

- Renseignements et inscriptions pour la saison 1987/88 au 40.50.33.31.

- Spectacle de fin d'année assuré à NANTES en Juin 1988.

- Cette année cours d'été les jours et horaires suivants

- \* Lundi 30 Juin 87 ( de 17H à 18 H (7allans)
- \* Vendredi 3 Juillet 87 )
- \* Lundi 6 Juillet 87 ( de 18H à 19H30(12ans
- \* Vendredi 10 Juillet 87 ) et plus)

## LE "ZODIAQUE" MAISON DES JEUNES

Cet article s'adresse à tous les jeunes de Basse-Goulaine désirant profiter pleinement du local qui est à leur disposition et qui, aujourd'hui, malheureusement, ne connaît que très peu d'activités.

La continuité de cette association ne dépend désormais que de vous.

En effet, après trois ans de présidence, Yves BURGUIN et moi-même Thierry PLOTEAU allons prochainement donner notre démission.

C'est pourquoi nous vous invitons à vous faire connaître, VOUS, les futurs responsables qui bientôt prendrez la relève.

A cette occasion, une 1ère assemblée générale aura lieu

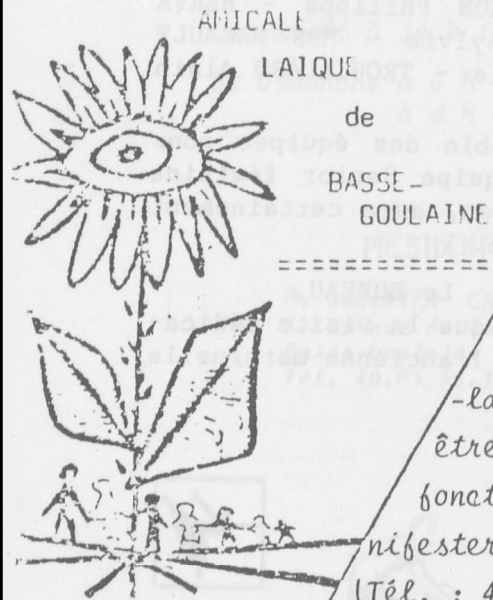
Samedi 4 Juillet 1987 à 15 heures  
Maison des Jeunes Le ZODIAQUE

Parlez-en à votre entourage et répondez tous présents afin de faire revivre ce local qui vous appartient.

Dès maintenant, vous pouvez nous contacter.

- Mr BURGUIN Yves - 96, rue de la Croix des Fosses
- Mr PLOTEAU Thierry - 38, rue Ile de France

La balle est dans votre camp !  
A vous de jouer !



AMICALE

LAIQUE

de

BASSE-  
GOULAINÉ

L'Amicale fait savoir que :

LA BIBLIOTHEQUE fonctionnera pendant les vacances  
le MARDI de 17 H à 18 H (Juillet  
Août)

Elle fait également connaître que :

- la Section PHOTO qui devait fonctionner en 1987, et qui n'a pu être mise en place en raison de divers travaux non effectués, fonctionnera à la rentrée 1987/88. Les intéressés peuvent se manifester auprès de Michel GUINEBAUD (Tél.: 40.03.51.23) ou Alain BERGERAT (Tél. : 40.06.02.26)

la section GYMNASTIQUE VOLONTAIRE reprendra ses activités le

LUNDI 14 SEPTEMBRE 1987 à 18 H 45.

la G.V. a fonctionné cette année avec une cinquantaine de participantes, et elle espère accueillir la prochaine année de plus en plus de volontaires pour une excellente mise en forme et une ambiance sympathique. Les inscriptions se feront au début du cours.

Le Bureau de l'Amicale.

SAMEDI  
27  
JUILLET  
21 h 00

BASSE

GOULAINÉ



TERRAIN des ROULEAUX.

# Fête des Feux de la S'Jean

ORGANISEE par le Comité Inter Sociétés

" LES RÉTROS "

Marcel CHICOT et Jean MIGNÉ

" FREDERICK SEBASTIANI "

accompagné par l'orchestre Olivier Pascaldi sous la direction de MICHEL TRUIN.

" RICHARD COUDRIAU " et son équipe

Démonstration de BI-CROSS (Free Style) avec banks

Champion départemental et 6<sup>ème</sup> du championnat de France 85

Présence des Reines de BASSE-GOULAINÉ.

Sonorisation et ambiance musicale assurées par

PATRICK CANDILLE

BAR - BOURRICHE

Entrée Gratuite

VENEZ . NOMBREUX

## ECOLE DE MUSIQUE

Cette période de l'année, où les activités de beaucoup d'associations se mettent en sommeil, est propice à faire le bilan et à prévoir la reprise au retour des vacances.

L'Ecole de Musique a, pendant l'exercice 1986-87, assuré un enseignement à une centaine d'élèves dans les cours suivants :

- Cours assurés par Mr Didier LE MASLE:

- \* Initiation à la musique des jeunes enfants
- \* Violon
- \* Flûte à Bec

- Cours assurés par Mr Thierry FORGET

- \* Flûte traversière

- Cours assurés par Mr Fabrice FOSSE

- \* Batterie

- Cours assurés par Mr Dominique QUIBAN

- \* Guitare

- Cours assurés par Mr Gérard JAUNET

- \* Piano
- \* Orgue

Certains de ces professeurs ont par ailleurs apporté les éléments de solfège nécessaires à l'étude des instruments.

Par ailleurs deux auditions ont permis d'apprécier le travail des élèves les 3 avril et 24 Juin.

En outre deux concerts ont été proposés :

- le 29 Mars par l'ARIA (Académie de Recherche sur l'Interprétation Ancienne).

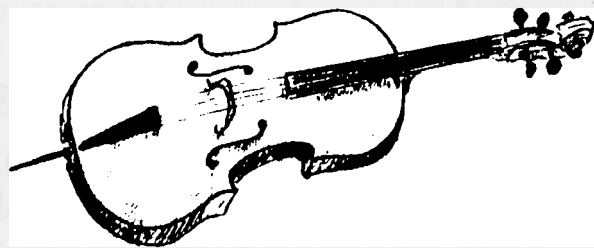
- le 12 Juin par le duo de guitares de Mrs Lofc LE LANDAIS et Dominique QUIBAN.

L'école de musique proposera les mêmes enseignements à partir de Septembre ou Octobre prochain, avec aussi le saxophone dont Mr FORGET peut assurer les cours.

D'autre part un projet de constitution d'un groupe vocal est en cours d'élaboration, sous la responsabilité de Monsieur JAUNET qui fait partie de celui de l'ARIA. Nous espérons une bonne participation des habitants de la Commune à cet ensemble qui sera ouvert aux enfants et adultes.

Vous serez avisés par affiches des jours et heures d'inscription.

Le Bureau de l'Ecole de Musique.



## VESTIAIRE

Nous rappelons que :

- le vestiaire est ouvert, à tous, les jeudis de 15 heures à 17 heures, à la Vieille Cure.
- nous acceptons tous vêtements pour nourrissons, enfants et adultes, et vous remercions par avance de vos dons,
- notre équipe se tient à votre disposition pour vous recevoir et vous diriger vers les vêtements que vous désirez.

MMEs CHAMPAIN - RICHARD - BOUYER

## GROUPEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS

Le groupement des anciens combattants rappelle que le congrès départemental aura lieu cette année à ISSÉ le :

6 Septembre 1987

et invite ses adhérents à y participer.

Pour la 2ème année consécutive nous organisons une sortie au Puy du Fou, le samedi 29 Août 1987.

## FEDERATION NATIONALE des Mutilés du Travail et Invalides Civils

Groupe ment Départemental de Loire-Atlantique

Union BANLIEUE-SUD

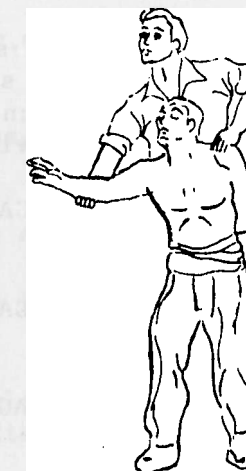
Section de SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

La Fédération Nationale des Mutilés du Travail est à la disposition des assurés sociaux invalides civils et leurs ayants droits, pour tous renseignements sur vos droits, pour la défense de vos avantages et la façon de procéder à l'établissement de vos dossiers et réponses aux Caisses d'Assurances Sociales et Agricoles ainsi que divers organismes administratifs.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à consulter votre Bureau. Ecrire au 89, rue des Déportés ou téléphoner au 40.34.34.50.

Ce bureau ne comprend que des bénévoles dévoués et entièrement à votre disposition.

Le Bureau





ANTENNE DE BASSE-GOULAINNE

ENFANTS OUBLIES DES VACANCES

CHERCHENT FAMILLE POUR L'ETE

Pour de nombreux enfants de familles victimes du chômage, de la maladie, du travail précaire... les vacances signifieront simplement "ne pas aller à l'école".

Pour eux le Secours Populaire recherche des familles d'accueil.  
Devenez l'une d'elles.

Chez vous ou en vacances, accueillez un de ces enfants, durant quatre semaines en Juillet ou en Août.

Cet accueil est bénévole. Les frais de voyage et d'organisation sont pris en charge par le Secours Populaire.

Une assurance pour vous et l'enfant est souscrite par notre association. Un responsable du Secours Populaire peut être contacté à tout moment, pendant la durée du séjour.

Pour tout renseignement ou toute inscription adressez-vous à :

Madame THIERY, 23 rue du Hamelin Basse-Goulaine ou

Secours Populaire Français, 13, rue du Mal Joffre 44000 NANTES  
Tel. 40.74.48.41.

POUR QUE L'ETE n'OUBLIE PERSONNE, participez à la campagne vacances de Secours Populaire.

Le 13 Juin une braderie de vêtements d'été a été organisée sous le préau de l'ancienne maternelle.

## UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES U.V.F.

Section : SAINT-SEBASTIEN - BASSE-GOULAINNE

Notre association U.N.R.P.A. est très active mais un peu méconnue sur Basse-Goulaine. Son but est de divertir les retraités avec une sortie mensuelle au restaurant, la galette des rois accompagnée d'un colis qui est l'équivalent de la cotisation annuelle. Les activités sont proposées lors d'assemblées régulières.

JEUX DE CARTES : le 2ème lundi du mois  
au Douet Centre Social de la Garillère

JEUX DE CARTES - BOULES etc... : le 3ème lundi du mois  
au Bourg Centre Social rue Jean Macé

DEUX VOYAGES avec séjour en Mai et Septembre.

## ASSOCIATION "BONHEUR EIFFEL"

Régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, n° 16048



Bien que jeune, puisque fondée en Octobre 1986, notre Association s'avère pleine de vie.

Pour organiser notre première Kermesse qui s'est déroulée sur le terrain du Grignon le Dimanche 24 Mai, responsables et amis se sont dépassés en imagination et efforts ce qui a contribué, malgré le temps incertain, au beau succès de cette fête.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé, d'une façon ou d'une autre à cette réussite, Municipalité, commerçants, amis.

Parcourir les impressions laissées sur le livre d'or par le public est un témoignage réjouissant.

Quand nos jeunes adultes dans les semaines à venir, profiteront du bénéfice de leur fête, nous saurons leur rappeler qu'ils ne sont plus seuls.

LE PRESIDENT  
J.MARECAUX,

111 rue de l'Arche. 44115 BASSE-GOULAINNE. Tél. 40 03 55 77

### L E P RURAL PRIVE du LOROUX BOTTEREAU

La Directrice du L E P RURAL PRIVE du LOROUX BOTTEREAU rappelle aux familles qu'elle se tient à leur disposition pour les inscriptions plus particulièrement le mercredi après-midi et le soir après la classe. Dans tous les cas prendre rendez-vous : 40.33.80.98.

L'Etablissement accueille les jeunes garçons et filles

- après la classe de 5ème ou de CPPN pour préparer, en trois ans, un C A P A employée familiale ou vente
- après la classe de 3ème pour préparer, en deux ans, un B E P A auxiliaire sociale.

Des élèves peuvent être admis, après la classe de 4ème, en 3ème préparatoire.

Un ramassage scolaire spécial est assuré pour le L E P du Loroux-Bottreau avec l'école d'Agriculture de Briacé.

Les élèves peuvent percevoir des bourses nationales (du Ministère de l'Agriculture) Les dossiers sont fournis par l'Etablissement.



**LUTTE CONTRE LES CHENILLES DEFOLIATRICES**  
(Bombyx cul brun - Cheimatobie)



Le Conseil Municipal est très sensible à ce problème et interviendra avec l'aide financière du Département pour protéger les arbres et espaces boisés de la Commune.

Rappelons que seules les Communes du Nord du Département et du Pays de Retz ont bénéficié, au printemps dernier, du plan de lutte mis en place par la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE PROTECTION DES CULTURES ; les Communes du Sud, et, entre autres BASSE-GOULAINNE, n'étant pas considérées comme des plus prioritaires.

A l'initiative de BASSE-GOULAINNE, une réunion d'information s'est tenue le 10 juin dernier en Mairie en présence de Monsieur CHAUVEL de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE PROTECTION DES CULTURES et des différentes Communes des Cantons suivants :

LE LOROUX-BOTTEREAU - VERTOU - VERTOU-VIGNOBLE.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé d'établir une cartographie des bosquets, arbres isolés et haies touchés par les chenilles défoliatrices afin que toutes les végétations atteintes soient recensées, parcelle par parcelle, et que l'on puisse connaître précisément le coût d'un traitement global.

D'ores et déjà, la Commune de BASSE-GOULAINNE envisage un traitement collectif qui se fera soit en **septembre 87**, soit en **mai 88** suivant l'avis de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE PROTECTION DES CULTURES et de la position de l'ensemble des Communes environnantes.

**DEPOT CONTROLE DE L'ILE CHALAND**

Un dépôt contrôlé est à votre disposition à L'Ile Chaland pour y déposer les déchets, hors ordures ménagères.

N'oubliez pas qu'il est strictement interdit de déposer les déchets de jardin (pelouse...) avec les ordures ménagères.

En effet, le fait de déposer ces déchets avec les ordures ménagères augmente le tonnage et donc le coût du ramassage et du traitement.

Ce dépôt est ouvert les :

- Lundi de 9 à 12h et de 14 à 18 h
- Mercredi de 14 à 18 h
- Samedi de 9 à 12h et de 14 à 18 h.

**S.V.P.**

Ne jetez plus vos



dans les

Depuis quelques années, la Commune a mis en place des conteneurs de verre aux emplacements suivants :

- PARKING DU GRIGNON (derrière la poste)
- RUE D'ANJOU (après le chateau d'eau)
- AU DEPOT COMMUNAL DE L'ILE CHALAND

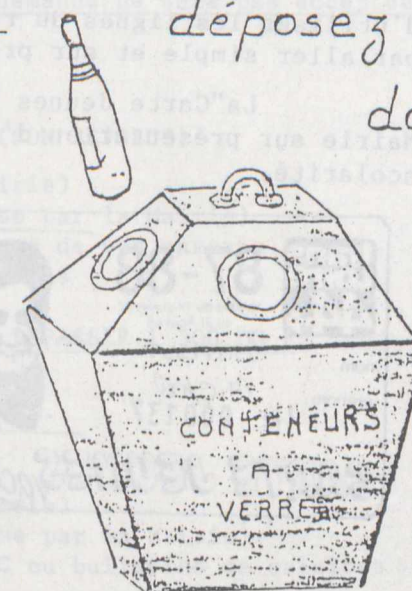


Afin de poursuivre cette action de récupération du verre, de nouveaux conteneurs seront installés prochainement :

- AUX VALLEES (Imp. des 3 Cheminées derrière l'aubette)
- PLACE DE LA RIVIERE (derrière le transformateur E.D.F.)
- RUE DE LA JARNIGARNIERE (avant le parking du lotissement de la Mabitrière)
- ROUTE DU LOROUX (placette à l'entrée du passage de la Plée, derrière l'aubette)

mais ...

déposez les  
dans les



N'oubliez pas

- que le tonnage de verre ainsi collecté diminue d'autant celui des Ordures Ménagères (et donc le coût de ce service).

- que les verres doivent être déposés dans les conteneurs, et non à côté de ceux-ci.

placés sur la  
commune.

Nous comptons sur votre compréhension et vous en remercions.



# INFORMATIONS DIVERSES

## CARTES NATIONALES D'IDENTITE - PASSEPORTS

Les services de la Préfecture nous ont informé que les administrés de la Commune doivent obligatoirement déposer leurs demandes de CARTE NATIONALE D'IDENTITE et de PASSEPORT à la MAIRIE. Le formulaire doit être signé en Mairie par le demandeur.

## CARTES NATIONALES D'IDENTITE (ENFANTS)

Les cartes d'identité délivrées à des enfants dont la photographie a cessé d'être ressemblante, peuvent désormais être remplacées, sans perception du droit de timbre, et ce pour la validité qui reste à courir.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie.

\*\*\*\*\*

## TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES

Les services fiscaux ont avancé d'un mois la date limite de paiement (avant application de la majoration de 10 %) des impositions aux taxes foncières sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

La mise en recouvrement de ces impositions est donc fixée au 30 Septembre et la limite de paiement au 15 Novembre 1987 (au lieu du 15 Décembre en 1986).

\*\*\*\*\*

## TRANSPORTS : "CARTES JEUNES VACANCES"

Le Département de Loire-Atlantique met en place, pendant la durée des vacances scolaires, une campagne de promotion TRANSLOIRE 44 intitulée "carte jeunes vacances".

Cette action permet aux élèves du Primaire et du Secondaire d'utiliser les lignes du réseau TRANSLOIRE 44 moyennant un coût de 8 F par aller simple et sur présentation de la "CARTE JEUNES VACANCES".

La "Carte Jeunes Vacances" peut être retirée gratuitement en Mairie sur présentation d'une photo d'identité et d'un certificat de scolarité.



La carte jeunes vacances donne droit à un tarif forfaitaire pour tout trajet simple effectué sur les lignes du réseau Transloire 44. Cette carte est accordée exclusivement aux élèves du primaire et du secondaire habitant le département de Loire-Atlantique.

La carte jeunes vacances est rigoureusement personnelle et doit être présentée à chaque voyage et à toute réquisition des contrôleurs.

Cette carte n'est valable que pendant les vacances de l'année scolaire figurant sur la vignette. Toute altération, falsification ou utilisation abusive entraîneraient le retrait de la carte, sans préjudice des amendes et poursuites encourues.

\*\*\*\*\*

## COMMERCANTS ET ARTISANS DE BASSE-GOULAINNE

Il faut rajouter sur la plaquette annuelle distribuée en Mars 1987

### COUVERTURE - ZINGUERIE NEUF RENOVATION - RAMONAGE

- Jean-Pierre LE FLOCH

2, avenue du Chatelier ..... Tel. 40.03.55.62

### DEPOT ELF ANTARGAZ et TOTALGAZ-BERROGAZ

Changement d'adresse: 306, rte des Landes de la Plée Tel. 40.34.51.01 au lieu de 32, rte des Landes de la Plée.

# INFORMATIONS DIVERSES

## TRANSPORTS PUBLICS

### " DEMANDEURS D'EMPLOI "

Lors de la séance du 15 MAI 1987, le Conseil Municipal a décidé d'étendre à tous les demandeurs d'emploi, suivant les conditions de ressources, un billet mensuel "DEMANDEUR D'EMPLOI" pour l'utilisation des bus du réseau "TAN".

#### I - LA DISTRIBUTION DES TICKETS se fera sur présentation de :

- la carte d'inscription de demandeur d'emploi,
- le justificatif de pointage,

et aura lieu (pour le 2ème semestre 1987) les :

DATES DE DISTRIBUTION	MOIS DE VALIDITE DU TICKET	HEURES	
26 JUIN 1987	JUILLET 1987	9h-12h	14h30-17h
31 JUILLET 1987	AOUT 1987	"	"
28 AOUT 1987	SEPTEMBRE 1987	"	"
25 SEPTEMBRE 1987	OCTOBRE 1987	"	"
30 OCTOBRE 1987	NOVEMBRE 1987	"	"
27 NOVEMBRE 1987	DECEMBRE 1987	"	"
28 DECEMBRE 1987 (LUNDI)	JANVIER 1988	"	"

#### II - CONTROLE DES RESSOURCES

Le contrôle des ressources se fait une fois par trimestre civil.

- SEMAINE DU 15 AU 17 JUILLET 1987 (revenus de AVRIL, MAI, JUIN 87)
- SEMAINE DU 12 AU 16 OCTOBRE 1987 (revenus de JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE 87)

Les demandeurs d'emploi doivent se présenter, à la Mairie, afin de retirer les imprimés nécessaires à l'établissement de ces contrôles, aux dates indiquées ci-dessus, faute de quoi leur demande ne sera pas acceptée.

#### III - PIECES A FOURNIR

##### A - SI VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 18 ANS (NON REVOLUS)

- a) attestation (remise par la Mairie)
- b) fiche de renseignements (remise par la Mairie)
- c) 3 derniers bulletins de salaires de vos parents
- d) montant des prestations familiales

LE QUOTIENT FAMILIAL NE DOIT PAS DEPASSER 1 500,00 F

##### B - SI VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS

###### \* PERSONNE SEULE

- a) attestation (remise par la Mairie)
- b) fiche de renseignements (remise par la Mairie)
- c) attestation indemnités ASSEDIC ou bulletins de salaires

LES RESSOURCES NE DOIVENT PAS DEPASSER 70 % DU SMIC (3 261,53 F)

###### \* PERSONNE MARIEE OU VIVANT MARITALEMENT

- a) attestation (remise par la Mairie)
- b) fiche de renseignements (remise par la Mairie)
- c) attestations indemnités ASSEDIC ou bulletins de salaires
- d) 3 derniers bulletins de salaires du conjoint ou concubin
- e) montant des prestations familiales

LES RESSOURCES NE DOIVENT PAS DEPASSER LE SMIC (4 659,33 F)

# INFORMATIONS DIVERSES

## MISSION LOCALE

pour l'insertion des jeunes

agglomération  
nantaise

56 quai de la Fosse 44000 Nantes - Tél. 40.20.33.03

Depuis cinq ans fonctionne dans l'agglomération nantaise une Mission locale pour l'insertion des jeunes.

- ce service concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans actuellement :
  - . sans qualification professionnelle ou avec une qualification insuffisante ou inadaptée.
  - . à la recherche d'un stage, d'un TUC, d'un contrat...
  - . connaissant des difficultés plus particulières de santé, de logement...
- la Mission locale propose :
  - . un accueil et une écoute
  - . une information sur les mesures en faveur des jeunes
  - . une orientation vers certains stages
  - . une aide, un conseil

Mission locale : Siège : 56, Quai de la Fosse 44000 NANTES  
40.20.33.03

Antenne pour la commune de : BASSE-GOULAINNE  
Antenne Sud-Loire 5, rue Jean Louis 44400 REZE  
Tel. 40.04.03.03.

Responsable : Françoise CARAMINOT  
Horaires de permanence : 9h - 12h sauf le lundi  
et sur rendez-vous.

\*\*\*\*\*  
CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT  
PACT ARIM DE LOIRE-ATLANTIQUE

Les permanences mensuelles sur les Communes de : AIGREFEUILLE  
LE LOROUX-BOTTEREAU VERTOU et VALLET n'auront pas lieu pendant les mois  
de Juillet et Août.

Par contre et uniquement pendant le mois de Juillet, la perma-  
nence hebdomadaire de CLISSON, le Jeudi matin sera maintenue. De ce  
fait, il sera possible de joindre Madame ALLON - Responsable de l'Antenne  
tous les jeudis matins de 9h à 12h, au 40.78.35.14.

\*\*\*\*\*  
L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS

Une nouvelle association est née à BASSE-GOULAINNE :  
"L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS"

Le Bureau se présente comme suit :

PRESIDENT : MEUNIER Jean-Claude - Boucherie  
VICE-PRESIDENT : HOTZ Didier - Magasin TIMY et CHAIGNEAU Michel Café-Tabac  
TRESORIER : ROUSSE André - Poissonnerie et FOUASSON J. Luc - Charcuterie  
SECRETAIRE : WLODARCZAK Janine - Parfumerie Esthétique et THOMAS Béatrice  
Charcuterie  
RELATIONS CHAMBRE DE COMMERCE - MAIRIE : ORIZET Alain - Pâtisserie  
RELATIONS AVEC LES SPORTS : BIZERAY Michel "Mobil Dance"

SON BUT

- Etre mieux représentés auprès des responsables de notre Commune, afin  
de donner ensemble un nouveau souffle aux petits commerces.
- Promouvoir des actions commerciales au cours de l'année.

LE PRESIDENT

# INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAU

La Carte Jeunes Tan, c'est :

- Une carte justificative de transport urbain à tarif réduit.
- Une carte d'identité scolaire aux nombreux avantages.

du 1er à compter  
SEPTEMBRE

## Cartes Jeunes TAN : Le passeport pour la ville

### La carte d'identité

Revêtue de la signature du chef d'établissement, cette carte a valeur de carte d'identité scolaire. Le cachet de l'établissement doit recouvrir partiellement la photo d'identité du titulaire.

### Avantages annexes

Sous certaines conditions, elle donne droit à d'autres avantages (par exemple : dans les cinémas, musées, concerts...).

**CARTE JEUNES TAN**

Cette carte ne constitue pas à elle-seule un titre de transport. Elle doit être accompagnée du billet mensuel jeunes. N'oubliez pas d'y reporter le numéro de votre carte.

Signature du chef d'établissement  
CACHET DE L'ETABLISSEMENT OBLIGATOIRE

87/88 ou DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_  
PRENOM \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
ETABLISSEMENT (nom et adresse) \_\_\_\_\_ CLASSE \_\_\_\_\_

PHOTO OBLIGATOIRE

### Destinataires

Cette carte personnelle est réservée aux jeunes de moins de 25 ans fréquentant un établissement scolaire, universitaire ou de formation professionnelle et aux apprentis de moins de 18 ans.

### Le B.M.J.

Le B.M.J. (Billet Mensuel Jeunes) accompagné de la carte jeunes donne droit à un nombre illimité de voyages sur l'ensemble du réseau Tan - Tram et bus - du premier au dernier jour du mois indiqué sur le billet. Le B.M.J. est renouvelable chaque mois, pour un prix très avantageux.

La Carte Jeunes Tan est disponible gratuitement dans les 7 points d'information-vente Tan, chez les 170 commerçants Tan et dans certaines Mairies du SIMAN (Syndicat des 19 communes de l'agglomération nantaise).

**TAN** service information Carte Jeunes et B.M.J.  
3 rue Bellier  
44046 NANTES CEDEX  
Tél. 40 29 39 39



**TAN**  
j'y suis!

Nous rappelons que le B.M.J.  
est vendu dans les points de  
vente TAN en JUILLET et AOUT

# RENSEIGNEMENTS UTILES...

## CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE (Permanences)

Le MERCREDI de 10 Heures à 11 Heures 30  
Salle n° 2 ancienne maternelle (près Mairie)

## CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE

La C.A.F. de L.A. assure une permanence chaque lundi de 15 Heures à 16 Heures Salle n° 2 ancienne maternelle (près Mairie)

## CENTRE MEDICO-SOCIAL 156, rue du Grignon Tel. 40.06.02.31

### - ASSISTANTE SOCIALE (Madame THOMAS)

Reçoit tous les jeudis de 9H30 à 14H ou sur rendez-vous en téléphonant au 40.06.02.31 ou 40.34.20.38

### - CONSULTATION DES JEUNES ENFANTS

Le 1er Jeudi du mois de 14H à 16 H

### - PUERICULTRICE (Madame GODARD)

Le 3ème jeudi du mois de 14h à 16h

### - VACCINATIONS

Il n'y aura pas de séance de vaccinations en Juillet et Août. La prochaine séance aura lieu le : Mercredi 2 Septembre 1987.

## RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes gens nés en Avril, Mai, Juin 1970 doivent se présenter en MAIRIE du 1er Juillet au 31 Juillet 1987 (sauf le samedi matin) munis du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser militairement.

## MARCHE

Tous les Mercredis matin, place de l'Eglise.

## CORRESPONDANTS DE JOURNAUX

### QUEST-FRANCE

Monsieur GENDRE  
5, rue de la Fresnaie  
BASSE-GOULAINÉ  
Tel. 40.03.54.04

### PRESSE-OCEAN

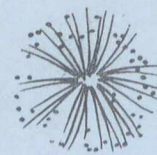
Monsieur Serge PASQUET  
8, rue des Ecureuils  
HAUTE-GOULAINÉ  
Tel. 40.54.58.92



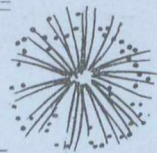
**Allo**

Basse-Goulainé

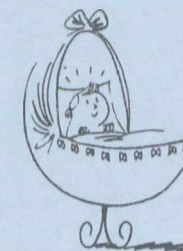
MAIRIE Services Administratifs	40.03.55.56
MAIRIE Services Techniques	40.06.05.09
MAIRIE Gardien	40.03.50.98
POMPIERS VERTOU	40.34.41.18
GENDARMERIE ST SEBASTIEN	40.34.32.17
CENTRE MEDICO-SOCIAL	40.06.02.31



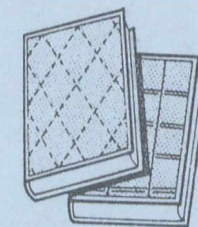
# NOTRE CARNET



## Naissances



Issam MIAL - 40; rue de la Razée  
Adélaïde BOIZIOT - 17, rue des Prunus  
Chloé GEVRIN - Rte des Landes de la Plée  
Timothée PASSELANDE - 1, rue Paul Verlainé  
Salomé LEMARIÉ - 38, rte des Landes de la Plée  
Elodie MARCHAIS - 11, passage de la Plée  
Mélanie DETANGER - 3, allée des Touzelles  
Elodie BRUN - 261, rte des Landes de la Plée  
Anne-Lise BABIN - La Casinière  
Stéphanie LE FLOCH - 2, avenue du Chatelier  
Jennifer BRUNET - 5, rue du Pré Turpin  
Coralie PROU - 3, rue des Prunus  
Ulrich BERNARD - 2, rue de la Grillonnais  
Vivien OLIVIER - 45, allée des Touzelles  
Chloé BROUILLET - 308, rte des landes de la Plée  
Clément PILOQUET - 74, rue de Launay-Sillay  
Anthony BAZIN - 20, rue d'Aquitaine  
Benjamin GODIN - 14, impasse des Korrigans  
Delphine VINET - 94, rue de la Jarnigarnière  
Jean-Philippe ROULLEAU - 9, rue de la Chataigneraie  
Jérémy DRUART - 40, rue de la Razée  
Jonathan TOUZÉ - 40, rue de la Razée



## Mariages

Bruno FOUCHER - Rue de Provence et Annabel BREGEON - ST JULIEN DE CONCELLES  
Janick RENAUD et Marie-France GUILLOUX - rue des Prés Verts  
Michel LOIZEAU et Brigitte LANTO - rte des Landes de la Plée  
Pierre-Jean RAIMBAULT et Catherine GUILLEM - rte des Landes de la Plée  
Patrice BOURCIER et Brigitte GAUTIER - 7, rue de la Giraudière  
Pierre REVEST - MARSEILLE et Corinne GIREL - Launay-Sillay  
Jean-Paul BEDIN et FOUCAULT Béatrice - rue du Grignon  
Christian GUILLET et Agnès CESBRON - La Croix des Fosses

## Décès

Mme PADIOLEAU Léonie née GROLLIER - 84 ans - 40, rue du Moulin Soline  
Mme COUDRIAU Marie née BIDET - 86 ans - St Sébastien s/loire  
Mr PLICHON Victor - 86 ans - 2, imp. de la Grillonnais  
Mme ONIAS Maria née MANZANO - 84 ans - 11, allée des Touzelles  
Mr FRUCHAUD Noël - 70 ans - Hameau des Grézillières

# RESEIGNMENT LETTER



I am writing to you today to formally resign from my position as [Job Title] at [Company Name]. My last day of work will be [Last Day].

I would like to thank you for the opportunity to work for [Company Name] and for the support and guidance you have provided during my time here. I have learned a great deal from you and your team, and I am grateful for the experience.

I am sure that my departure will not be a problem for you, as I have done my best to complete all my current projects and to ensure a smooth transition of my responsibilities.

If there is anything I can do to assist you in the transition, please let me know. I am happy to help in any way I can.

Sincerely,  
[Name]

[Faint, illegible text, possibly a second paragraph or a signature area.]

[Faint, illegible text, possibly a closing or footer area.]